

Modalités d'inscription

Catégorie T0 : renseignements tarifs et dossier téléchargeable sur www.fmpmc.upmc.fr

(aller dans formations, puis inscriptions)

- Les étudiants (**hors inscriptions en DU/DIU**), internes en cours de formation initiale, et chefs de clinique inscrits en DESC

1. Obtention de l'autorisation d'inscription du Directeur de l'Enseignement
2. Inscription à la scolarité de la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie avec règlement des droits universitaires et des droits d'enseignement (*1 seul chèque*)
3. Délivrance par la scolarité d'une carte d'étudiant

Catégorie TA: renseignements tarifs et dossier téléchargeable sur www.fmpmc.upmc.fr

(aller dans formations, puis inscriptions)

- Les personnes engagées dans la vie professionnelle s'inscrivant à titre individuel
- Les personnes non salariées dont le **diplôme initial** permettant l'accès à la formation a été obtenu depuis plus de 3 ans
- Les chefs de clinique qui ne sont pas inscrits en DESC sont considérés en catégorie TA

1. Obtention de l'autorisation d'inscription du Directeur de l'Enseignement
2. Inscription à la scolarité de la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie (**ne pas oublier de remplir et signer le contrat de formation professionnelle**)
3. Remettre *deux chèques séparés, l'un pour les droits universitaires, l'autre pour les frais d'enseignement*
4. Une carte d'étudiant en formation continue vous sera délivrée par la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie

Catégorie T1

- Les personnes engagées dans la vie professionnelle, dont la formation est prise en charge par l'employeur, (salariés des entreprises, personnels hospitaliers, médecins du travail...) ou par un organisme (ANFH, AGEFOS PME, FAF, FONGECIF...)

1. Obtention de l'autorisation d'inscription du Directeur de l'Enseignement
2. Obtention du dossier de prise en charge en contactant le service de la Formation Continue de l'Université. Ce dossier doit être visé par votre employeur et vous même et doit être retourné, accompagné de la photocopie de l'autorisation d'inscription du Directeur de l'Enseignement à :

UPMC - Formation Continue - Les Cordeliers - Esc B
4^{ème} ét. - 15 rue de l'Ecole de Médecine - 75006 Paris
Tél : 01 53 10 43 20 ou 43 27 ou 43 28 - Fax 01 53 10 41 53
fcmedecine@upmc.fr

3. Vous recevrez une autorisation d'inscription au titre de la Formation Continue attestant de la prise en charge
4. Inscription **obligatoire** à la scolarité de la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie (**dossier téléchargeable sur [fmpmc.upmc.fr](http://www.fmpmc.upmc.fr) : (formations, inscriptions), ne pas oublier de joindre l'autorisation de la Formation Continue avec celle du Directeur de l'Enseignement**)
5. Une carte d'étudiant en formation continue vous sera transmise directement par la Faculté de médecine Pierre et Marie Curie

Pour toutes catégories (T0 - TA - T1) - Inscriptions administratives obligatoires à la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie - Dossier d'inscription téléchargeable sur le site www.fmpmc.upmc.fr - aller dans formations puis inscriptions.

INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES

Attention

Vous serez, pour l'année universitaire 2011/2012 étudiant en Résidanat, DES, DESC, AFS, AFSA, DFMS et DFMSA ou Capacité à l'Université Paris VI (Pierre et Marie Curie), et vous envisagez de vous inscrire également en DU/DIU au sein de cette même université.

Vous devez prendre en premier lieu votre inscription principale (résidanat, DES, DESC) et seulement ensuite l'inscription en DU/DIU, ceci afin de bénéficier du tarif « droits complémentaires » sur la 2^{ème} inscription

EXAMENS

Les informations concernant les examens seront affichées

Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie
15 rue de l'Ecole de Médecine
Les Cordeliers - Bât H
75006 - Paris

Vous pouvez également consulter sur Internet votre dossier et les résultats des examens avec votre mot de passe qui se trouve sur votre carte d'étudiant à : www.upmc.fr

Aucune convocation individuelle ne sera adressée aux candidats

Attention

Certaines épreuves (en particulier orales) peuvent avoir lieu au début du mois de juillet

L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS

Les étudiants étrangers qui souhaitent s'inscrire - ou sont déjà inscrits - à l'Université Pierre et Marie Curie bénéficient d'un service spécifique qui les accompagne dans leurs démarches administratives et personnelles et permet une meilleure intégration dans la communauté universitaire. Il aide également à mieux comprendre le système éducatif universitaire et l'offre de formation de l'UPMC

Il est situé sur le campus Jussieu au 1^{er} étage du bâtiment préfabriqué, à l'entrée de l'université (Métro Jussieu).

Ce pôle d'accueil offre aux étudiants

- Un accueil pour **une première information** concernant les études ou l'inscription ou **un accompagnement personnalisé** sur rendez-vous (conseils, médiation, suivi) pour étudiants rencontrant des difficultés particulières.
- Une **salle de documentation** en accès libre - ou guidé - sur tous les aspects de la vie pratique : formalités de séjour, bourse, logement, cours de français, santé, droit au travail, assistance juridique...
- Un **Guide de l'étudiant étranger** téléchargeable qui regroupe les renseignements nécessaires pour vivre en Région parisienne, bien connaître l'Université Pierre et Marie Curie, son organisation, les formations qui y sont dispensées
- Des informations pratiques sur le **Portail étudiant** de l'université pour aider les étudiants internationaux à réussir au mieux leur séjour en France:

Relations internationales
Pôle d'accueil des étudiants étrangers
<http://www.upmc.fr/> Portail étudiant / Venir en France
4, place Jussieu, 75252 Paris cedex 05
Scolarité, 1^{er} étage, bureau 107
01 44 27 51 84
etudiants.etrangers@upmc.fr

SECURITE SOCIALE

Les candidats qui atteindront 20 ans au cours de l'année universitaire doivent être assujettis au régime de sécurité sociale des étudiants au moment de leur inscription. Tous les étudiants ayant moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2012 doivent s'affilier au régime des étudiants.

Les étudiants salariés effectuant un travail à caractère irrégulier, doivent s'affilier au régime des étudiants s'ils remplissent les conditions requises. En principe, pour se prévaloir du régime général des salariés, tout assuré social doit réunir un minimum de 120 heures de travail salarié par trimestre.

Cas particuliers

Tout étudiant qui ne peut s'affilier au régime général des étudiants, ni relever d'un autre régime de sécurité sociale (maintien éventuel des droits, ayant droit d'un conjoint, régime salarié) doit s'adresser à la Caisse

d'Assurance Maladie de son lieu de résidence afin d'obtenir des renseignements sur le type de couverture sociale qui peut lui être proposé.

LE SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS)

L'équipe du SUMPPS se compose de secrétaires, psychologues et médecins
Le service de médecine préventive reçoit tous les étudiants qui le souhaitent. Toutes les consultations au SUMPPS sont gratuites
SUMPPS, 15 rue de l'Ecole de Médecine, Escalier G, 3ème étage (métro Odéon)
Tél. 01 40 51 10 00 / sumpps@upmc.fr
Du lundi au vendredi, entre 9h00 et 12h00 et 14h00 et 16h30 (sur rendez-vous)

Si vous êtes inscrit pour la première fois à l'UPMC, vous recevrez une convocation pour une visite médicale dans l'année (visite obligatoire). Prière d'apporter votre carnet de santé et/ou votre carnet de vaccination ainsi que votre attestation d'inscription à l'UPMC. En dehors de cette activité de visite systématique le SUMPPS travaille en réseau, avec la spécificité de notre pratique, dans le souci d'améliorer vos conditions de vie et d'études :

CONSULTATIONS D'AIDE ET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Prises de rendez-vous au 01 40 51 10 00.

Psychologues cliniciens du service : Mlle Brigitte LOCHON et Mr Pedro PEREIRA

VACCINATIONS

Nous sommes en mesure de procéder à la mise à jour de vos vaccinations obligatoires (service gratuit).

CERTIFICATS MÉDICAUX D'APTITUDE AU SPORT

En collaboration avec le département des sports, nous établissons des certificats d'aptitude au sport. Le médecin du sport du SUMPPS - le docteur SCETBON - , est en mesure de délivrer les certificats médico-sportifs pour la plongée sous-marine, les sports de combat avec KO et le parachutisme.

CONSULTATIONS

Ces consultations sur rendez-vous permettent d'être rassuré, écouté ou orienté vers les spécialistes, les services hospitaliers et/ou les associations les plus adaptés à votre problème de santé.

- Contraception : Dr Bérengère PORRET
- Diététique et nutrition : Dr Philippe SOUBRIER
- Gynécologie: Dr Bérengère PORRET
- Hépatites : Dr Christian RÉGNIER
- Infections sexuellement transmissibles (IST) et VIH : Dr Christian RÉGNIER
- Médecine du sport et traumatologie : Dr Gilles SCETBON
- Prise en charge de l'obésité : Dr Gilles SCETBON
 - Risques professionnels : Dr Françoise ALBERTIN
 - Sexualité : Dr Bérengère PORRET
 - Tabacologie (sevrage): Dr Christian RÉGNIER
-

CERTIFICATS MÉDICAUX DE TIERS-TEMPS

Le certificat médical délivré par le SUMPPS est indispensable pour bénéficier de conditions d'examen aménagées. Lors de la consultation, vous êtes priés d'apporter tous les documents (ordonnances, comptes-rendus médicaux relatifs à la pathologie que vous présentez)

MUTUELLES

- Les mutuelles proposent un régime de prévoyance. Se renseigner dans les centres d'accueil des mutuelles.

La Mutuelle des Etudiants
10, rue Linné
75005 PARIS

S.M.E.R.E.P.
3, rue Lapepède
75005 PARIS

Remarque : L'adhésion à une mutuelle n'est pas l'affiliation à la sécurité sociale (assurance complémentaire, assurance accident, responsabilité civile).

REMBOURSEMENTS

Boursiers : Fournir l'attestation d'attribution de bourse.

ANNULATIONS

Les annulations ne seront accordées qu'à titre exceptionnel (après accord du Doyen), sur présentation de justificatifs, et à condition que les cours du diplôme pour lequel elles sont demandées ne soient pas commencés. Le refus d'obtention du visa ne donnera pas lieu à remboursement.

ASSOCIATION SPORTIVE

Bâtiment C. 11, Quai Saint-Bernard - 75005 PARIS - Tél. : 01.44.27.59.95.

L'Université organise au sein du département des activités physiques et sportives un éventail d'activités à l'intention de tous les étudiants. Le programme et les horaires de ces activités sont communiqués par affiches aux tableaux habituels et dans le hall des installations sportives.

Si vous souhaitez adhérer vous devez :

- Payer une cotisation annuelle : 29 Euros.
- Vous présenter au siège de l'A.S. pour la validation obligatoire de votre carte, avec une photo.

C.R.O.U.S.

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30, vous pouvez obtenir des renseignements sur les différents services du C.R.O.U.S. - 39, Avenue Georges Bernanos - 75005 PARIS -
Tél. 01.40.51.36.00. M° PORT ROYAL.